



COMITE D'ORGANISATION

Association Motocycliste de Pont de Vaux
 Union Motocycliste de l'Ain
 Affiliées à la FFM et à la FIM
 Ligue du Lyonnais

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 :

L'Union Motocycliste de l'Ain et Association Motocycliste de PONT DE VAUX, organisent les 24, 25 et 26 août 2012
 Une course d'endurance de QUAD, en 1 manche de **2H**, ayant la dénomination de **PDV Kenny Quad Contest**, courue par
 équipage de 2 pilotes, avec une seule machine, d'une cylindrée minimum de 240 cm³ et maximum 1000 cm³.

Réservée aux quads **2** et **4** temps. 2 classes seront retenues :

- « Classe 1 » quad dont la cylindrée est inférieure ou égale à 450 cm³ ;
- « Classe 2 » quad dont la cylindrée est supérieure à 450 cm³

Cette épreuve est organisée conformément aux prescriptions du code sportif de la F.I.M., du règlement national de la F.F.M., aux clauses de l'endurance Tout Terrain et du présent règlement particulier. Le circuit aura une longueur de 3.7 km, la largeur de la piste sera de 8 à 12 mètres.

Cette course est une épreuve par invitation. Les droits d'engagement sont fixés à **250 € jusqu'au 31 mars, 280 € à partir du 31 mars**. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'Association Motocycliste de Pont de Vaux (A.M.P.V.).

ATTENTION POUR DES RAISONS DE GESTION INTERNE, UN SEUL CHEQUE PAR ENGAGEMENT EST ACCEPTE. LE CHEQUE SERA ENCAISSABLE IMMEDIATEMENT ET REMBOURSE EN CAS DE NON SELECTION. TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNE DU CHEQUE NE SERA PAS PRIS EN COMPTE PAR LE COMITE D'ORGANISATION.

Les engagements sont limités à 80 équipages. Ils devront uniquement être adressés par la poste et parvenir au plus tard le 15 juin 2011 au Secrétariat A.M.P.V., 37 grande rue - 01290 Pont de Veyle. France.

La clôture pourra être décidée plus tôt, dès que le nombre des 80 inscrits sera atteint.

En cas de désistement avant la date limite du 1^{er} août, le (ou les) engagements ne seront remboursés que sur la base de 50% du montant total. Au-delà de cette date, engagement non remboursable.

Pour les pilotes étrangers : paiement **UNIQUEMENT** par virement bancaire (SWIFT), pour tout virement bancaire **20€ seront à ajouter** aux droits d'engagement pour les frais bancaires. Vous trouverez ci-après le Relevé d'Identité Bancaire:

BANK NAME	BANK ADDRESS	ACCOUNT NAME
CIC Lyonnaise de Banque	LB PONT DE VAUX	AMPV
IBAN: FR76 1009 6182 0300 0147 5830 145	SHIFT CODE/BIC: CMCIFRPP	

Chaque pilote devra être en possession de la **licence F.F.M nationale NCA / NCB**. en cours de validité, ou pourra acquérir une licence à la journée sur place. **Les licences nationales étrangères devront être régularisées avec un timbre F.I.M. pour les pilotes étrangers plus autorisation de sortie. Les pilotes qui ne seront pas en possession**

RP-Contest 2012-V2-20111126.doc1



de leur permis de conduire ou CASM, ne seront pas autorisés à participer au Quad Contest.

Article 2 Programme :

Vendredi 24 août 2012:

Les vérifications techniques auront lieu sur le terrain sur *convocation* de 8 h 00 à 12h30.

Ensuite départ en convoi pour la ville, parc de regroupement sur la Promenade (Place A. Decourt).

Présentation des pilotes, en ville, en tenue S.V.P. à 18h00. L'horaire de présentation, sans dépasser la limite de 19 heures, vous sera communiqué lors de votre passage aux contrôles administratifs.

Samedi 25 août 2012

Les essais libres et chronos auront lieu de 11 h 15 à 12h15. Chronos à partir de 11h30. Une seule série.

12h45 Briefing pilotes et managers Kenny Contest

Dimanche 26 août 2012

8h30 WARM-UP non chronométré

Pré-grille 9h00

Départ de la manche à 9 h 30 et l'arrivée aura lieu à **11h 30**

Le podium aura lieu à **12h00**

La remise des prix aura lieu à 13h00 au car podium de l'Armée de Terre

Article 3 Concurrents :

L'équipage sera composé obligatoirement de 2 pilotes. Aucun changement dans la composition de l'équipage ne pourra intervenir après le 14 août sauf cas de force majeure. Risque d'exclusion en cas de manquement à cette clause.

L'âge minimum des concurrents est fixé à 15 ans révolus à la date de la l'épreuve.

A partir de 15 ans et jusqu'à 18 ans, la cylindrée de la machine est limitée: 550cc 2t et 4t maximum.

Chaque pilote devra être en possession de sa licence en cours de validité, de son **permis de conduire moto ou du C.A.S.M.** Il ne sera délivré aucun Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM) sur le circuit. Adressez-vous à votre club.

La licence à la journée est disponible sur place, se munir d'un certificat médical de moins de 1 an.

Le pilote devra être équipé d'une tenue de crossman ou d'enduriste complète, protections dorsale 1621-2 gilet/épaulières, **manches longues obligatoires** et posséder un casque d'un modèle agréé, norme ECE22. La liaison radio avec les stands est interdite.

Un permis de conduire ou une pièce d'identité et une caution équivalente à **200 €** seront exigés en échange de la remise des dossards et du transpondeur pour le chronométrage électronique. La caution ne sera pas restituée en cas de perte du transpondeur ou de dossard découpé, de plus ceux-ci devront être rendus propres. Une caution de **50 €** sera demandée pour le nettoyage du stand lors des vérifications administratives. Cette caution ne sera remboursée qu'au terme de l'épreuve ; le remboursement s'effectuera après vérification de l'état de propreté des lieux par un responsable de l'organisation.

Attention : En cas de problèmes impliquant un ou plusieurs membres d'un équipage, comportement ou conduite préjudiciable pour le bon déroulement de l'épreuve, c'est toute l'équipe qui sera considérée comme responsable et pourra être exclue de la compétition avec effet immédiat. Les pilotes sont responsables du comportement de tous les membres de leur équipe (dont ils devront fournir une liste précise à renvoyer en même temps que la demande d'engagement). Cette liste sera nécessaire pour l'attribution des bracelets de l'équipage.

Il est rappelé aux concurrents que leur quad et leur matériel sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Article 4. Accès parc coureurs :

*Les accès du parc coureurs seront contrôlés à partir du jeudi 23, cette consigne particulière est également valable pour l'application du strict respect de l'utilisation des vignettes automobiles (voir pénalités n°15). A votre arrivée (accueil parc coureurs) sera remis à la **personne désignée (voir formulaire d'engagement) représentant le team, la totalité des badges de l'équipe et la plaque AV numérotée.***

Badges/Bracelets : 2 pilotes, 2 mécaniciens, 1 panneateur, 2 accompagnateurs soit un total de 7 badges. Enfant – de 12 ans bracelet obligatoire « accompagnateur » uniquement. Enfants – de 4 ans ne sont pas admis au paddock, uniquement P1. Des badges supplémentaires pourront être achetés le vendredi aux vérifications techniques et administratives dans la limite de 3 par équipage.

Il sera délivré 1 vignette supplémentaire par équipage, spéciale moto/quad autorisant les déplacements dans le parc. Les autres véhicules de l'équipe seront stationnés dans le premier parc (P1), maximum 2 par équipage. **Les remorques non utilisées seront stationnées sur un emplacement spécial défini par l'organisation. Elles resteront sous la responsabilité des équipages et devront être sécurisées (chaînes, cadenas...).**

Nous vous rappelons que les badges et vignettes sont uniquement réservés à l'assistance. En cas de fraude: une amende de 100€ plus une pénalité seront imputées à l'équipage. Un emplacement spécifique zone technique sera

RP-Contest 2012-V2-20111126.doc2



AMPV

37 Grande Rue
01 290 Pont de Veyle

00 33 3 85 23 10 07
racingmmo@aol.com



mis à disposition des constructeurs et accessoiristes (voir règlement Quadexpo).

Article 5 Machines :

Classe 1 : Quad 2 et 4 temps d'une cylindrée équivalente ou inférieure à 450 cm³

Seront admises les machines répondant à l'Art. 6 du Règlement FFM - Championnat de France Endurance TT Quad Productions artisanales et petites séries seront également autorisées à participer. La largeur hors tout ne doit pas dépasser 130 mm.

Classe 2 : Quad 2 et 4 temps d'une cylindrée supérieure à 450 cm³

Seront admises les machines répondant à l'Art. 6 du Règlement FFM - Championnat de France Endurance TT Quad Les quads devront faire l'objet d'une construction suivie et être vendus normalement dans le commerce. Productions artisanales et petites séries seront également autorisées à participer. La largeur hors tout ne doit pas dépasser 130 mm.

Obligatoire : La mise en place de la plaque **AV organisation** numérotée doit se faire sur le capot avant exclusivement, (l'utilisation du bumper est interdite). La mise en place de nerf-bars (règlement FFM), coupe circuit d'arrêt d'urgence, bumper AV/AR conforme à la réglementation sportive en vigueur, sabot de protection ou carter de protection protégeant la couronne et le disque.

La plaque arrière étant le seul moyen d'identification finale, **pour un meilleur suivi du pointage, elle devra être installée longitudinalement et verticalement exclusivement sur le dessus de l'arceau arrière. D'un montage souple et réalisée dans un matériau non rigide, métal interdit pour raison de sécurité, la plaque devra mesurer 28 cm de long par 23 cm de haut, hauteur numéro 140 mm minimum, noir sur blanc.**

Les numéros seront apposés sur les faces gauche et droite pour être visibles de chaque côté.

La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un sabot ou carter à sa partie inférieure protégeant la couronne et le disque. Un pare choc ou bumper AR devra être mis en place. Dans le cas d'un pare choc, les deux embouts devront être arrondis, diamètre des tubes 15 mm minimum. La largeur hors tout ne doit pas excéder 1300 mm.

Des nerf-bars sans partie saillante de section ronde doivent être prévus de chaque côté du quad. Ils devront comporter des sangles fixées en avant et arrière du repose-pied (voir règlement FFM 2008 et AMA) sur la tubulure du nerf-bar et destinés à empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.

Attention : Bumper AR; les deux embouts devront être arrondis et être d'un diamètre minimum de 15 mm

Feux avant et arrière en état de fonctionnement aux contrôles techniques - **obligatoires** pour la participation à la présentation en ville. Ils devront être cachés et protégés lors de la compétition.

Article 6 Contrôles techniques/vérification :

Après l'accueil administratif, les pilotes doivent présenter, à l'heure indiquée, leur machine au contrôle technique. Votre heure de passage aux contrôles techniques sera indiquée avec votre confirmation d'engagement. Tout dépassement de l'horaire sera sanctionné (pénalité). Toutefois, il vous sera possible d'anticiper sur cet horaire et de vous tenir prêt à présenter votre machine avant l'heure indiquée si nécessaire. **Tout dépassement de l'heure de convocation indiquée sera pénalisé (voir pénalités).**

*Chaque équipe engagée devra se procurer **un extincteur de 6 kg d'un modèle agréé pour les feux d'hydrocarbures, contrôlé avant le départ dans chaque stand par les commissaires de stands et devra être présenté le vendredi aux contrôles techniques pour être estampillé***

Présentation obligatoire lors du contrôle technique du matériel de remplissage et de ravitaillement.

Les machines devront être propres, les marques de peinture apposées dans les épreuves antérieures effacées.

Le cadre de la machine sera marqué plombé avec numération. Les machines devront être équipées d'un coupe-circuit en état de fonctionnement.

Le contrôle du bon fonctionnement du coupe-circuit et la vérification des plaques AV/AR auront lieu au cours des vérifications techniques pré-course, à l'issue de ce contrôle, tout changement de machine est interdit.

Les machines seront stationnées en attente de la présentation **sous la responsabilité des concurrents**. Après les contrôles, des départs en convois (10 machines) seront organisés, toutes les demi-heures, depuis l'entrée du parc coureurs pour emmener pilotes et quads en ville. Les quads devront systématiquement être encadrés par les 4x4 de l'organisation. **Tout pilote qui se rendra en ville, en quad, par la route, hors convoi, sera sanctionné par la gendarmerie et par l'organisation. Il est strictement interdit de circuler en quad non homologué dans l'agglomération de Pont de Vaux.** Tous les pilotes devront être présents **le vendredi soir à Pont de Vaux**. Ils devront être habillés **en tenue de course (obligatoire)** et prendront part à la **présentation des teams** au public dans l'ordre inversé des numéros. Quad Contest 80 à 1 de 18h à 19h, Mondial 110 à 1 de 19h00 à 22h30. **Une convocation mentionnant l'heure de présentation** pour les 2 pilotes et **leur machine sera remise aux contrôles administratifs**. La sortie du podium de présentation jusqu'au retour en

RP-Contest 2012-V2-20111126.doc3



AMPV

37 Grande Rue
01 290 Pont de Veyle

00 33 3 85 23 10 07
racingmmo@aol.com



convoi doit se faire avec le **casque (obligatoire)**. La participation au défilé et le retour au circuit doit se faire **obligatoirement par le convoi mis en place par l'organisation**.

Contrôle du bruit :

Suivant normes FFM, en vigueur limitées à **115 décibels à 2 m**. Toute machine dépassant cette limite sera refusée au départ. Pendant l'épreuve, toute machine dépassant la norme sera arrêtée au drapeau noir à disque orange pour remise en conformité.

Pendant l'épreuve, les quads pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer qu'aucune machine ou pièce marquée n'a été changée.

À l'issue de l'épreuve, les commissaires vérifieront si aucune irrégularité n'a été commise.

Article 7 : Briefing

Samedi 25 août 2012 12h45 : Briefing pilotes et managers OBLIGATOIRE

Article 8 Mise en grille :

En fonction des résultats des essais chronos, les pilotes rejoindront la grille 30 minutes avant le départ de la manche de deux heures.

Sous les ordres d'un commissaire, ils sortiront un par un du parc coureur dans l'ordre du classement établi lors des essais chronos et iront se placer en épi le long de la barrière, face aux stands dans l'ordre **des numéros indiqués sur la grille de départ**.

Aucune intervention mécanique ou de ravitaillement, de quelque nature que ce soit, ne sera tolérée sur la ligne de départ pendant cette période de pré grille. **Seul un pilote en dossard en plus du pilote prenant le départ seront autorisés dans l'aire de départ**

Article 9 Départ :

Les départs seront donnés, style LE MANS, c'est à dire que les machines seront installées côté *droit de la piste*. Les pilotes seront du côté *gauche*. Après les panneaux, 30s/5s, au baissé du drapeau, donné par le directeur de course, les pilotes franchiront la distance les séparant de leur machine. Ils devront **brancher leur coupe-circuit** et mettre leur machine en marche.

Le coupe circuit obligatoire devra être relié aux pilotes, au moment du départ.

Pour chaque départ, le démarrage à la poussette est interdit. Seulement, une minute après le départ, et après autorisation du Directeur de Course, le démarrage à la poussette sera autorisé. Cette autorisation sera accordée par un drapeau de couleur verte, agité par le Directeur de Course. Le pilote pourra être aidé dans cette manœuvre uniquement par un de ses co-pilotes.

En cas de forte pluie, l'organisation cherchera à évacuer autant que possible la boue sur l'aire de départ. **Il est strictement interdit aux pilotes d'utiliser la paille de protection placée à proximité du départ pour la sécurité** des équipages.

Article 10 Ravitaillements et changements de pilotes :

Les concurrents devront obligatoirement utiliser un **carburant sans plomb du commerce** y compris bio-énergie. Il ne devra jamais y avoir plus de 10 l de carburant en stock dans le stand de ravitaillement.

Rappel : il est strictement interdit de fumer dans les stands.

Toute installation de type "derrick" (échafaudage avec réserve d'essence) est interdite ainsi que le remplissage avec jerrican ou bidon et entonnoir. Seul le remplissage rapide est autorisé (appareil manuel mobile avec vanne incorporé). **Celui-ci est à présenter aux contrôles techniques.** Une zone de ravitaillement sera délimitée en bordure de piste. Seules les personnes, ou accompagnateurs, munies d'une chasuble donnant accès au pit-lane, pourront pénétrer sur cette zone ouverte uniquement pour les essais et la course.

Tout ravitaillement ou changement de pilotes se **fait moteur arrêté. Seul un mécanicien et les pilotes** peuvent intervenir sur la machine.

Tout changement de pilotes devra s'effectuer devant le stand de ravitaillement, hors de la piste de décélération et **moteur arrêté.**

Les consignes de sécurité élémentaires et indispensables imposeront le strict respect des bracelets, chasubles et badges autorisés sur la zone panneautage (mur des stands). Seules les personnes équipées des bracelets pilotes, panneauteurs, chefs de stand seront autorisées à cet emplacement (voir pénalités art. 15)

Un membre de l'équipe ayant accès au pit lane et muni d'une tenue appropriée, devra se tenir prêt à intervenir avec l'extincteur, (6 kg minimum agréé pour les feux d'hydrocarbures), présenté et estampillé aux contrôles techniques.

Tout concurrent utilisant la voie des stands pour rejoindre ou quitter son stand, devra impérativement circuler à faible allure (20 km/h maximum.)

Tout concurrent circulant à une vitesse excessive sera pénalisé par un « stop and go » de 2 minutes ».

Des contrôles radars seront effectués par les organisateurs lors des essais et de la course.

Durant l'épreuve, lors de la séance d'essais et de la manche de deux heures, le lavage des machines sera autorisé dans

RP-Contest 2012-V2-20111126.doc4



AMPV

37 Grande Rue
01 290 Pont de Veyle

00 33 3 85 23 10 07
racingmmo@aol.com



une zone spécifique et adaptée à cet effet.

Article 11 Assistance dans les stands :

Toute intervention mécanique autre que le ravitaillement doit se faire dans le stand et en dehors de la zone de ravitaillement. **Les soudures sont interdites dans les stands.**

Toutes les pièces, à l'exception du cadre, pourront être changées. Les réparations importantes devront être effectuées dans le stand. Toutes réparations à l'exception de celles précisées ci-dessous, effectuées hors de cet endroit entraîneront des pénalités.

Article 12 Assistance hors stands :

En cas de panne totale, le pilote et son coéquipier qui n'est pas en course pourront ramener la machine au parc en poussant dans le sens de la course, ils pourront couper la piste dans les endroits prévus et sous la responsabilité du commissaire de route (***tout remorquage est strictement interdit***).

Réparation piste sous la responsabilité d'un Commissaire de route.

Seuls les dépannages de fortune, bougies, chaînes, etc... Pourront être effectuées sur le bord de la piste sous la protection d'un commissaire de piste, à condition que la machine soit bien garée et ne présente aucun danger pour la sécurité des autres concurrents. Les pilotes devront faire eux-mêmes leur mécanique, seuls les outils et pièces pouvant leur être fournis. Les soudures sont interdites dans les stands. Un professionnel est à votre disposition dans la zone technique.

11 bis : Tout arrêt volontaire sur le bord de piste pour assistance ou aide est interdit en dehors des stands, toute aide extérieure est interdite. En cas de panne, les pilotes devront faire eux-mêmes leur mécanique (voir pénalité).

Article 13 Arrivée :

Les arrivées se feront face au poste de chronométrage et le drapeau à damier sera agité en aval dans la ligne droite des stands. Après le drapeau à damier, tous les pilotes devront ralentir et rester dans leur position respective. Il est interdit de doubler. Au bout de la ligne droite des stands, les pilotes devront se placer derrière le Pace car et le suivre jusqu'au parc coureurs. Un autre véhicule fermera la piste derrière le dernier concurrent en course.

Article 14 Drapeaux/Neutralisation de la course :

Les drapeaux utilisés seront ceux habituellement utilisés sur toute épreuve motocycliste.

Les incidents intervenant sur la piste seront signalés par des drapeaux jaunes. Il est strictement interdit de doubler sous le drapeau jaune qu'il soit fixe ou agité (pénalité).

Neutralisation de la course : Au cas où pendant la course, un incident (conditions atmosphériques ou tout autre cause) engagerait la sécurité, rendant impossible le déroulement normal de la compétition, le directeur de course pourra décider la neutralisation *sous régime « Safety Car »*. Dans ce cas un véhicule spécialement balisé, muni de gyrophares, empruntera la piste immédiatement. Il circulera à vitesse modérée. Dès son entrée en piste, la sortie des stands sera fermée (drapeau rouge). Pendant toute la durée de la neutralisation, un panneau "Safety Car" sera placé sur la ligne de départ pour informer les coureurs. Lorsque ce véhicule entrera en piste, il allumera, sur l'ordre du directeur de course, ses gyrophares oranges, et à partir de ce moment, le drapeau jaune sera présenté au poste de surveillance. Les coureurs rattrapant le "Safety Car" devront se ranger derrière et sans changer de position (voir pénalité) sans le dépasser ! Pendant la neutralisation de la course, les machines peuvent s'arrêter au stand. Les coureurs, une fois l'arrêt au stand accompli, devront venir se positionner en file indienne à la sortie de la voie des stands et ne pourront rejoindre la piste que sous les ordres du commissaire, après que le "Safety Car" soit passé au niveau du drapeau rouge. Ensuite la sortie du couloir des stands sera à nouveau fermée. Les coureurs qui n'ont pas quitté le couloir des stands devront attendre le prochain groupe. Lorsque le "Safety Car" sera rappelé par le directeur de course, il allumera un gyrophare bleu, mais les dépassements restent toujours interdits jusqu'au moment où le "Safety Car" quittera la piste pour revenir à son poste. Le "Safety car" doit quitter la piste à l'endroit où il l'a empruntée, sortie du chronométrage. Dès que le "Safety Car" aura quitté la piste, la sortie du couloir des stands sera de nouveau ouverte en permanence. L'emplacement du "Safety car" doit être signalé en bordure de piste par des panneaux réfléchissants de couleur jaune portant visiblement les mots "Safety Car". Chaque tour couvert pendant l'intervention du "Safety Car" sera comptabilisé comme tour de course. Toutes les autres règles de la course restent valables (conduite sous drapeau jaune).

Article 14 Classements :

Le classement scratch sera établi en fonction du plus grand nombre de tour accompli à l'issue des **2 heures**.

ATTENTION Seuls les concurrents ayant franchi la ligne d'arrivée dans les 10 minutes après le baisser du drapeau à damiers seront classés.

Article 15 Réclamations :

Les réclamations devront être déposées conformément aux termes du Code Sportif à l'article 510 et suivants. Les

RP-Contest 2012-V2-20111126.doc5



AMPV

37 Grande Rue
01 290 Pont de Veyle

00 33 3 85 23 10 07
racingmmo@aol.com



réclamations relatives au classement seront reçues dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats de chaque manche, accompagnées d'une somme de 75 €, remboursable si la réclamation est fondée. La réclamation devra être remise entre les mains du Directeur de Course.

Les réclamations concernant les pilotes entre eux sont recevables dans les 30 min après l'affichage des résultats. S'il y a lieu de démonter le moteur, cette opération devra être faite par le mécanicien de la machine et le réclamant devra verser la somme de 75 € pour les 2 temps et 150 € pour les 4 temps. Si la réclamation n'est pas fondée, cette somme sera attribuée à l'équipage incriminé. Le réclamant, les pilotes et concurrents licenciés des machines incriminées devront assister aux vérifications.

Article 16 Sanctions :

Les sanctions seront prises par le jury conformément au code sportif.

Article 17 Podium :

Seront appelés sur le podium à **11H15**, les 3 premiers du classement général, le premier équipage « Féminin », les machines » seront exposées devant le podium jusqu'à 12h00.

Article 18 Assurance :

Les organisateurs s'engagent à souscrire une assurance.

En cas d'accident, le transport en ambulance, circuit de PONT DE VAUX (01) hôpital des Chanaux à MÂCON (71) – ne sera pas pris en charge par L'Association Motocycliste de PONT DE VAUX conformément au règlement FFM.

Article 19 Application du présent règlement :

Tous les points non prévus par le présent règlement seront tranchés par le jury, conformément aux dispositions prises au sein des textes de référence donnés à l'article 1.

Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement en acceptant toutes les clauses. Ils s'engagent aussi à respecter les décisions prises par les organisateurs.

D'autre part, si l'épreuve ne **pouvait avoir lieu**, pour **cas de force majeure**, les organisateurs ne pourront être tenus responsables vis à vis des concurrents et les frais d'engagements ne seraient pas remboursés.

Article 20 : Charte de Bonne conduite

LE COMITE D'ORGANISATION SE RESERVE LE DROIT DE REFUSER LE DEPART A TOUT EQUIPAGE QUI PAR SON COMPORTEMENT POURRAIT PORTER ATTEINTE AUX INTERETS SPORTIFS ET COMMERCIAUX DE L'EPREUVE.

Article 21 Officiels:

DIRECTEUR DE COURSE :	Jean Louis STAELENS
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT :	Gérard BESSON
PRÉSIDENT DU JURY	André LOGIER
COMMISSAIRES SPORTIFS	Daniel HOUYEZ , Patrice CLAISSE
COMMISSAIRES DE ROUTE	Commissaires de piste, FFM, ligue du lyonnais et clubs voisins
COMMISSAIRES TECHNIQUES	Christian SULPICE
CHRONOMÉTRAGE	AFC Micro

Suivi de la course : Vous aurez la possibilité de suivre les résultats sur la fréquence TV 69 UHF/PAL et à la radio sur le canal 108 FM. L'organisation aura sa fréquence réservée.

Hébergement : Merci de contacter l'Office du Tourisme de Pont de Vaux qui vous communiquera la liste des hôtels, campings et chambres d'hôtes pouvant vous accueillir : Tél : 00.33. (0)3.85.30.30.02 - Fax et répondeur : 00.33.(0)3.85.30.68.69 –

e-mail : pont.de.vaux.tourisme@wanadoo.fr - www.pontdevaux.com

RP-Contest 2012-V2-20111126.doc6



AMPV

37 Grande Rue
01 290 Pont de Veyle

00 33 3 85 23 10 07
racingmmo@aol.com



PÉNALITÉS

Toutes les pénalités de temps seront sanctionnées par un "STOP AND GO"

ATTENTION : TOUTES CES PENALITEES PEUVENT ETRE AGGRAVEES PAR DECISION DU JURY EN CAS DE FAUTE GRAVE ET DE RECIDIVE

	INFRACTION CONSTATEE	STOP & GO
1	Quad de course circulant sur la voie publique	Exclus de la manche
2	Coupe-circuit non branché au départ ou après arrêt	2 tours à exclusion
3	Ravitaillement ou mécanique entre chaque manche	2 minutes à exclusion
4	Tout geste agressif ou insulte envers l'organisation, un commissaire ou un autre pilote par un pilote ou un membre de son équipe	2 minutes à exclusion
5	Utilisation frauduleuse des badges et non respect des conditions d'attribution de ceux-ci Utilisation frauduleuse vignette véhicule	2 minutes à exclusion 2 minutes à exclusion
6	Utilisation mini moto non autorisée ou autre dans l'enceinte du circuit	2 minutes à exclusion
7	Assistance extérieure hors stand (ex. changement de lunettes)	2 minutes à exclusion
8	Dépassement des normes de bruit en vigueur (115 db à 2m maximum) mise en conformité. Si récidive	2 minutes à exclusion
9	Retard au contrôle administratif	2 minutes
10	Mécanicien ou accompagnateur sur l'aire de départ	2 minutes
11	Non respect des consignes de sécurité pit lane/zone panneautage	2 minutes
12	Vitesse excessive dans les stands 20 km/h	2 minutes
13	Départ anticipé	2 minutes
14	Moteur non arrêté au stand pendant le ravitaillement	2 minutes
15	Non respect des règles de sécurité incendie dans les stands (Soudure, fumeurs, etc...)	2 minutes
16	Doubler un concurrent sous le drapeau jaune	2 minutes
17	Doubler un concurrent sous régime « Safety car »	2 minutes
18	Feu AR ou AV ne fonctionnant pas. Mise en conformité, si récidive	1 minute
19	Non port du dossard - Mise en conformité	
20	Conduite bras nus avec manches relevées - Mise en conformité	
21	Absence plaques numéros AV/AR - Mise en conformité	
22	Non respect des consignes de stands	1 minute à exclusion

PROCÉDURE STOP & GO

Un aménagement spécifique à l'arrêt Stop & Go sera prévu à gauche de la piste après le chronométrage.

Un commissaire chronométrateur sera chargé de l'exécution de l'arrêt, du chronométrage et du départ sous la responsabilité du directeur de course.

I- Constat de l'infraction : Présentation du drapeau noir avec le numéro du concurrent sur un panneau STOP pendant 3 tours.

II - Si pas d'arrêt après trois tours : Présentation du drapeau noir et numéro sur panneau STOP. ARRÊT IMMEDIAT ET DOUBLEMENT DE LA PENALITE

III - Si pas d'arrêt : EXCLUSION DE LA MANCHE.

ATTENTION : TOUTES CES PENALITEES PEUVENT ETRE AGGRAVEES PAR DECISION DU JURY EN CAS DE FAUTE GRAVE ET DE RECIDIVE.

RP-Contest 2012-V2-20111126.doc7



AMPV

37 Grande Rue
01 290 Pont de Veyle

00 33 3 85 23 10 07
racingmmo@aol.com



CLASSEMENT GENERAL
Récompenses

1^{er}	400 € + coupe + lots
2^{ème}	300 € + coupe + lots
3^{ème}	200 € + coupe + lots

1^{er}	catégorie 1	coupe + lots
1^{er}	catégorie 2	coupe + lots
1^{er}	trophée VIP, presse, industrie	coupe + lots
1^{er}	féminine	coupe + lots
1^{er}	jeune -16 ans	coupe + lots
1^{er}	Energie nouvelle	coupe + lots

RP-Contest 2012-V2-20111126.doc8



AMPV

37 Grande Rue
01 290 Pont de Veyle

00 33 3 85 23 10 07
racingmmo@aol.com





FICHE D'INSCRIPTION
PDV KENNY QUAD CONTEST
25 & 26 août 2012

N° de course

	PILOTE 1	PILOTE 2
NOM/Surname		
PRENOM/First Name		
ADRESSE/Address		
CODE POSTAL/Postcode		
VILLE/Town		
PAYS/COUNTRY		
TELEPHONE/Phone		
PORTABLE/Mobile		
FAX		
EMAIL		
NE(E) LE/Date of Birth		
N° LICENCE		
Permis de Conduire/Driving licence		
Avez-vous déjà participé à une course ? Si oui laquelle ?		
QUAD		
Marque/Trademark.....Modèle/Model.....CC		
Particularité.....		

Les concurrents déclarent avoir pris connaissance de l'épreuve et en acceptent toutes les conditions. Ils certifient être en possession de leur permis de conduire au jour de l'épreuve et que les renseignements portés sur le bulletin d'engagement sont exacts.

Ci-joint la somme de * 250 € jusqu'au 15/03/12 / * 280 € après le 15/03/12 représentant le montant de l'engagement. Un seul chèque par équipage Chèque encaissable immédiatement. ATTENTION ! Pour les pilotes étrangers : paiement UNIQUEMENT par virement bancaire (SWIFT), pour tout virement bancaire 30€ seront à ajouter aux droits d'engagement pour les frais bancaires. Confirmation 1ère quinzaine de juillet.

	Pilotes français	Foreign riders
PAIEMENT AVANT le 15/03/2012/PAID BEFORE 15/03/2012	250 € <input type="checkbox"/>	250 € + 30 € <input type="checkbox"/>
PAIEMENT APRES LE 15/03 /AFTER 15/03/2012	280 € <input type="checkbox"/>	280 € + 30 € <input type="checkbox"/>
Visa administratif	Visa technique	

DATE :
___/___/201 /01_

SIGNATURES DES PILOTES
(précédées de la mention "Lu et Approuvé")

RP-Contest 2012-V2-20111126.doc9



AMPV

37 Grande Rue
01 290 Pont de Veyle

00 33 3 85 23 10 07
racingmmo@aol.com

